



Assemblée générale

Distr. limitée
15 novembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Deuxième Commission

Point 124 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Projet de décision déposé par le Bureau

Revitalisation des travaux de la Deuxième Commission

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution [75/325](#) du 10 septembre 2021, en particulier les dispositions relatives aux méthodes de travail, ainsi que ses décisions 74/537 B du 11 août 2020 et 75/548 B du 29 juillet 2021 :

a) *Décide* que le Bureau de la Deuxième Commission organisera, dans les premiers mois de 2023, des discussions informelles pour examiner la question de la revitalisation de ses travaux ;

b) *Décide* également qu'à l'issue de ces discussions, la Deuxième Commission convoquera une séance plénière pour faire le point des délibérations et se prononcer s'il y a lieu sur d'éventuelles recommandations, qui seront ensuite soumises pour approbation à l'Assemblée, afin que les changements requis puissent entrer en vigueur avant la soixante-dix-huitième session.

